

Petit historique des catastrophes politiques vécues par la droite à chaque fois qu'elle a divorcé du libéralisme



La droite française a toujours pris certaines distances avec le libéralisme. Ce choix a débouché sur de lourdes défaites historiques. Pourquoi - avec des penseurs tels que Tocqueville - les intellectuels français n'ont-ils jamais réussi à penser un "libéralisme à la française" ?

Avec Christophe
Boutin

Atlantico.fr : Existe-t-il un problème profond (philosophique, politique, sémantique) entre la droite française et le libéralisme classique ? Pourquoi la droite a-t-elle toujours pris certaines distances avec le libéralisme ?

Christophe Boutin : Vous posez là des questions auxquelles il est bien difficile de répondre, car il faudrait auparavant être d'accord sur les termes qui sont employés - autant d'ailleurs sur celui de « droite » que sur celui de « libéralisme ».

La droite d'abord. De quoi s'agit-il ? De ce que l'on appelle aujourd'hui la « droite républicaine », comprendre ici les débris des Républicains ? Peut-on ou pas y adjoindre une « extrême droite » dont les thématiques ne sont finalement pas très différentes de celles du RPR d'il y a 30 ans ? Doit-on y intégrer des centristes autrefois alliés et qui ont maintenant rallié le macronisme ? Que dire d'Édouard Philippe, Premier ministre d'Emmanuel Macron, qui continue à s'affirmer de droite ?

Est-ce plus facile pour le libéralisme ? Celui de Turgot ou de Bastiat ? Des Idéologues ou de Tocqueville ? D'un libéralisme centré sur la défense des libertés qui sont énoncées dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et reprises dans un certain nombre de textes ultérieurs, ou d'une version tatchérienne du démantèlement de l'État ? D'un libéralisme à même de se concilier avec la nation ou d'un libéralisme nécessairement appelé à prôner la mondialisation ?

Vous le comprenez, les définitions sont multiples et l'histoire des idées ne permet pas nécessairement d'apporter une réponse tranchée. C'est donc avec ces réserves préalables que je tenterais quelques éléments de réponse.

Il me semble que l'on peut revenir à l'origine de la notion de « droite », au moment du vote sur le veto royal organisé à l'Assemblée constituante : vont venir se placer à droite du président ceux qui souhaitent ce droit de veto – autrement dit le maintien d'un pouvoir exécutif pouvant s'opposer aux décisions de l'assemblée. En défendant ainsi les prérogatives royales, cette droite s'institue l'héritière de la politique menée par ces rois de France qui ont constitué notre État : c'est toujours cette forme d'un pouvoir central fort, appuyé d'une part sur ses légistes et d'autre part sur le peuple des communes, qui s'affirme contre les risques de démembrement féodaux. Cette droite reste alors persuadée qu'un tel pouvoir resterait limité par les mille et unes libertés – locales, professionnelles – de la France d'Ancien Régime. Mais l'épisode révolutionnaire lui fait se souvenir de l'avertissement de Montesquieu : par la nature des choses, « le pouvoir abuse du pouvoir », et c'est le cas lorsque les libertés individuelles proclamées en 89 sont mises à mal par la Terreur jacobine.

Il faut donc tendre à un équilibre entre un État, qui a des droits et des devoirs différents de ceux des individus, parce qu'il remplit une mission au service de l'intérêt général ou du bien commun qui ne saurait être effectuée par des initiatives individuelles, et ces dernières qui, protégées on l'a dit par la Déclaration de 1789, doivent trouver toute leur place dans le nouveau système. Et c'est à cette recherche d'un équilibre entre les libertés individuelles du libéralisme et la place de l'État que nous assistons depuis lors en suivant « la droite » dans son histoire. Se dégage alors une « tradition française » en la matière, qui touche au rôle de l'État. La droite française est par exemple beaucoup plus sensible à cette notion de « service public » qu'a mis en place la jurisprudence administrative, comme elle est aussi très liée à la tradition de ces « grands corps » de l'État qui sont placés au cœur de la dynamique administrative.

Le dernier à avoir tenté cet équilibre particulier à notre nation a sans nul doute été Charles de Gaulle. Après lui, droite et gauche - et la gauche parfois même plus que la droite - ont cédé à une autre approche du libéralisme, plus anglo-saxonne dit-on parfois, en tout cas passant de la défense d'un capitalisme d'entrepreneurs à celle d'un capitalisme financiarisé qui laisse finalement les individus les plus faibles sans défense car il implique le démantèlement des services publics. La dérive en ce sens d'une Union européenne qui n'a pas peu concouru à la disparition de l'équilibre français est révélatrice, comme le prouve le clivage jamais refermé qu'elle a créé au sein de la droite entre ces « souverainistes », qui restaient fidèles à sa tradition, et des « européistes » qui la rejetaient.

Dès lors, effectivement, une certaine droite française prend ses distances d'avec ce que certains nommeront l'ultra-libéralisme et se « renationalise », quand une autre partie – mais est-elle encore de droite, quand nous avons vu que ce qui la caractérisait, historiquement, était la volonté de maintenir l'autorité de l'État ? - cède aux sirènes de Bruxelles, et, derrière elles, aux directives de la finance mondiale.

Ce divorce entre la droite et le libéralisme classique est-il responsable de certaines dérives électorales ? Si oui, lesquelles ?

Encore une fois, cela dépend de ce que l'on appelle « libéralisme classique ». En 1986, Jacques Chirac gagne les élections législatives face à une gauche qui était allé trop loin dans l'étatisation, et les dénationalisations succéderont aux nationalisations. Mais ni les unes ni les autres, le Conseil constitutionnel le dira dans sa décision de 1986, ne portaient vraiment sur des « services publics » au sens constitutionnel, mais sur des entreprises du secteur public, ce qui n'est pas la même chose. En ce sens, il n'y eut pas alors « démantèlement du service public » pour complaire aux puissances d'argent comme le prétendit une certaine idéologie.

On pourrait donc penser que la victoire de la droite vient ici de son retour au libéralisme. Mais la défaite de 1981 ne vient pas d'un abandon de ce dernier, pas plus que celle... de 1988, deux ans plus tard. Le Chirac de 1995 n'est pas élu sur un programme spécifiquement libéral – à la limite, celui d'Édouard Balladur pouvait sembler l'être plus – mais parce qu'il retrouve cet équilibre entre État et libertés qui semble aux Français la clef de leur sécurité. Passons sur 2002. À partir de 2007, une autre demande émanera des Français : celle du « changement », incarné par Nicolas Sarkozy en 2007, mais qui décevra son électorat au point que François Hollande lui succède en 2012, et incarné bien sur en 2017 par Emmanuel Macron.

À partir de 2007 donc, les Français trouvent que l'équilibre souhaité, ce libéral-étatisme si l'on ose écrire, est rompu à cause d'un immobilisme - chiraquien en 2007, « Hollandien » en 2017 - qui est la politique du chien crevé au fil de l'eau, suivant docilement les ultimatum des banques et de l'Union européenne. Ils veulent une reprise en main de leur destin, et le volontarisme de Sarkozy d'abord, de Macron ensuite, font illusion. Mais, je l'ai dit, le premier les décevra, et ils se rendent compte en 2020 que le seul vœu d'Emmanuel Macron est en fait de parachever la dissolution de la France dans une Union européenne plus technocratique que jamais et ouverte à tous les vents mauvais des lobbies financiers.

La porte reste donc ouverte à qui voudrait porter un discours libéral-étatiste que l'on pourrait aussi qualifier de libéral-conservateur – sinon directement de conservateur.

Pourquoi - avec des penseurs tels que Tocqueville et Constant - les intellectuels français n'ont-ils jamais réussi à penser un "libéralisme à la française" ? Pourquoi un tel abandon du libéralisme - outre Raymond Aron ou Jean-François Revel - de la part des intellectuels ?

Pour une part de ces intellectuels, ceux qui souhaitaient exister, parce qu'il « valait mieux avoir tort avec Sartre qu'avoir raison avec Aron » selon la célèbre formule dont Claude Roy disait qu'elle était de Jean Daniel. Parce que le pouvoir culturel – médias, université - est en France tenu par une gauche d'un rare sectarisme. Les mêmes têtes, inusables, défilent dans les médias et cosignent des appels ; les mêmes mandarins « en chaise longue » pour paraphraser le titre d'un ouvrage de Georges Siffert, font la pluie et le beau temps, se cooptent, décident d'une publication ou d'une carrière. Et le marxisme dogmatique des années soixante a seulement laissé la place à sa version « culturelle », diffuse mais pas moins hégémonique. Cela a suffi à dissuader certains. Quant aux autres, car il y a bel et bien eu des auteurs pour tenter de présenter ce que pouvait être le libéralisme à la française (Raymond Aron, bien sur, mais aussi par exemple André Jardin, et d'autres), bien peu ont pu disposer dans cet univers clos des moyens d'expression dont disposait le moindre gauchiste de service.

Mais il ne faut pas se limiter à cette approche, et repartir plus loin en arrière. Benjamin Constant, l'un des pères du libéralisme moderne, fut surtout un opposant, à Napoléon d'abord, à la Restauration ensuite, et ne dirigea à aucun moment la politique du pays. Alexis de Tocqueville, que vous citez aussi, pose avec sa Démocratie en Amérique un regard critique sur l'évolution possible de nos systèmes politiques vers une démocratie qui pourrait bafouer les libertés individuelles, mais, lui aussi, ne joua jamais qu'un rôle politique très secondaire. Et les deux ont ensuite été presque totalement oubliés pendant une centaine d'années.

Entre temps, la pensée libérale française avait changé de forme. Tandis que le baron Louis ou Guizot – si tant est que l'on puisse les qualifier de libéraux - tenaient pour le côté étatiste, avec Frédéric Bastiat, avec l'influence de Molinari, un autre libéralisme apparaît qui se centre de plus en plus sur la question des rapports économiques, minimisant le rôle de l'État dans la défense d'un bien commun – il est vrai qu'il faisait face alors au développement du socialisme.

Ces paramètres – peu de réelles possibilités d'expression, pas ou peu de conduite de l'État, une crispation dans la lutte économique –

ont sans doute joué un rôle dans la difficulté à bâtir un corpus du libéralisme « à la française ». Mais nous en avons quand même aperçu quelques éléments clefs, dont le plus structurant est sans doute, par rapport à d'autres approches libérales, la part laissée à l'État et à ses services.

Reste que le service public, qui rappelons-le, est financé par la collectivité au profit de tous ses membres, mais notamment de ceux qui sont les plus faibles, et qui ne pourraient donc pas avoir accès avec leur seul revenu à ce service, ne peut jamais être pensé que par et pour une communauté homogène – il n'est que de constater comment la communautarisation d'une société impacte de manière négative le consentement à l'impôt. Et dans ces conditions, on peut se demander si l'épisode gaulliste n'a pas été l'ultime tentative possible pour le mettre en place.